

Moulins, le 1-1 JUN 2024

## **Loup : rappel des procédures à suivre en cas de suspicion d'attaque de loup, et des moyens de protection des troupeaux**

### **QUE FAIRE EN CAS D'ATTAQUE ?**

Les éleveurs concernés doivent appeler le plus rapidement possible la Direction Départementale des Territoires au 04-70-48-77-19 (secrétariat du service environnement) pendant les heures d'ouverture, ou au 06-89-30-16-66 (cadre d'astreinte) en dehors des heures d'ouverture.

Contact mail : [ddt@allier.gouv.fr](mailto:ddt@allier.gouv.fr) ou [ddt-permanence@allier.gouv.fr](mailto:ddt-permanence@allier.gouv.fr)

Les éleveurs doivent bien préciser :

- leur nom, prénom et coordonnées téléphoniques,
- la commune, le lieu-dit et la parcelle cadastrale où le dommage a eu lieu,
- le type et le nombre d'animaux blessés et tués,
- autres informations que l'éleveur jugera utiles d'apporter.

La DDT se charge de joindre ensuite les agents du service départemental de l'OFB, formés au relevé d'éléments techniques sur le terrain. Pour mémoire, l'OFB ne réalise pas de prélèvements ADN, de moulage d'empreinte et ne donne pas de conclusion immédiate. En attendant que le constat soit réalisé, pour optimiser l'analyse, il est essentiel de :

- protéger les victimes des charognards (bâches, sacs, pierres pour les tenir...)
- relever le numéro d'identification de tous les animaux blessés ou morts
- ne pas déplacer les victimes mortes et isoler du troupeau les animaux blessés
- prendre des photos des animaux morts ou blessés, des éventuels indices (empreintes, déjections...), des détails des blessures etc.

Puis se rendre disponible pour accompagner l'agent chargé du constat quand il prendra contact.

### **QUELS MOYENS DE PROTECTION DES TROUPEAUX PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE ?**

Dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) Loup, le département de l'Allier est classé en 2 niveaux de protection des troupeaux (carte en pièce jointe) :

- une zone possible d'expansion, matérialisée par le cercle 2 qui contient les communes listées en annexe,
- une zone de prédation possible, matérialisée par le cercle 3 contenant toutes les autres communes du département

Les cercles 2 et 3 permettent à l'ensemble des éleveurs du département qui le souhaitent de bénéficier de subventions issues du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour l'achat et l'entretien de chiens de protection. Les exploitants des communes classées en cercle 2 peuvent aussi bénéficier d'une aide supplémentaire pour l'acquisition de clôtures électrifiées.

Indépendamment du cercle dans lequel se situe l'éleveur, la DDT peut mettre à disposition des clôtures électrifiées pour les exploitants ayant besoin d'une solution de protection d'urgence et des pièges-photos.

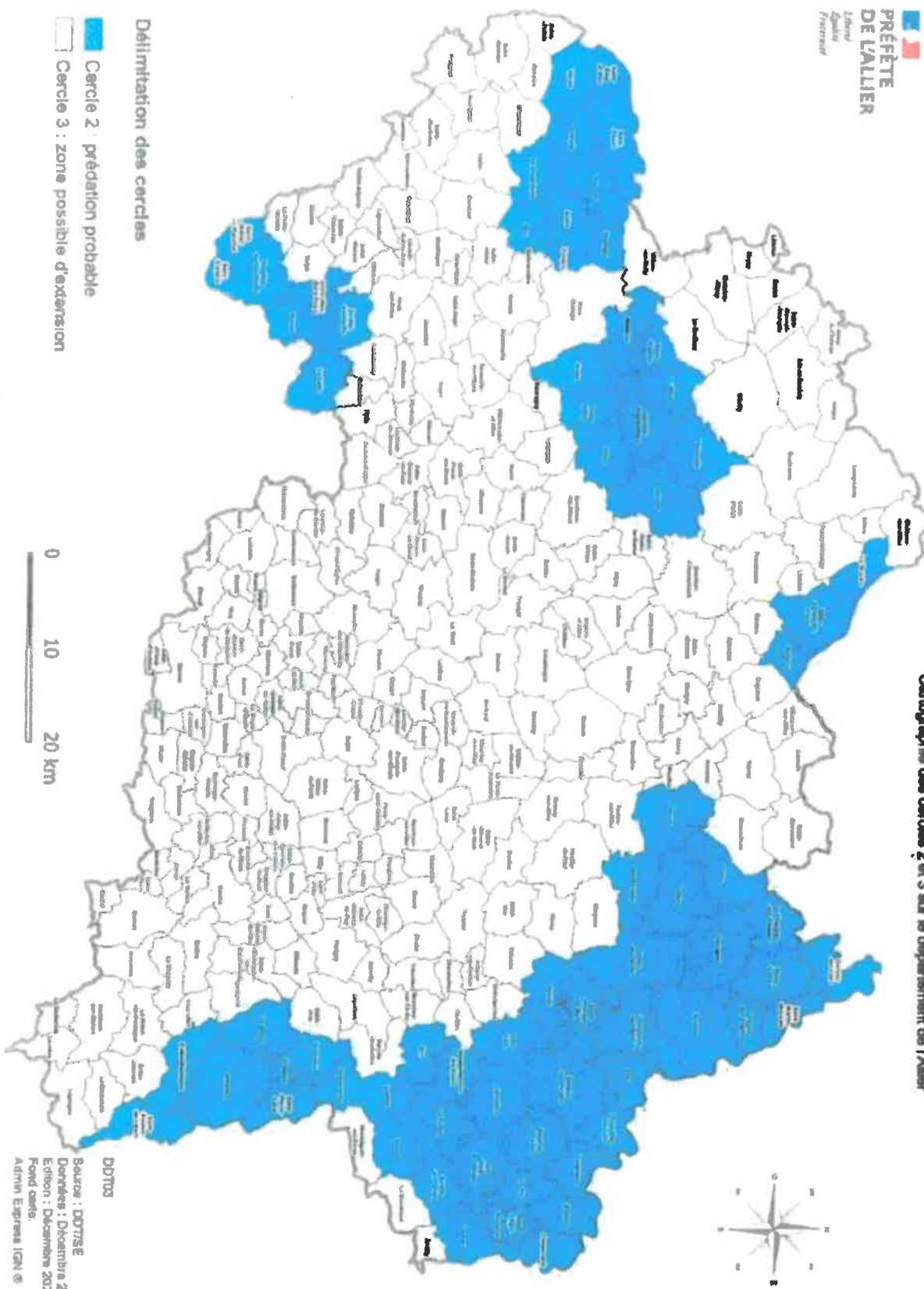
Enfin, en cas d'attaque pour laquelle une responsabilité du loup ne peut être objectivement exclue, les éleveurs sont indemnisés de leur préjudice.

La DDT se tient à disposition des éleveurs pour tout renseignement.

**Nicolas HARDOUIN**

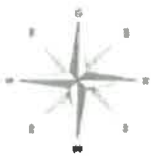
Directeur Départemental  
des Territoires

**Cartographie des cercles 2 et 3 sur le département de Fatick**



**Délimitation des cercles**

-  Cercle 2 : prédation probable
-  Cercle 3 : zone possible d'extension



**DOT03**  
Source : DORTSE  
Dernière mise à jour : Décembre 2023  
Édition : Décembre 2023  
Fond carte :  
Admin Express IGN ©

**ANNEXE**  
**Liste des communes de l'Allier classées en cercle 2**

ANDELAROCHE	LUSIGNY
ARFEUILLES	MARCILLAT-EN-COMBRILLE
ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST	MOLINET
AUBIGNY	MONETAY-SUR-LOIRE
AUDES	MONTBEUGNY
BEAULON	MONTCOMBROUX-LES-MINES
BERT	NASSIGNY
CHASSENARD	NEUILLY-EN-DONJON
CHATEL-MONTAGNE	PARAY-LE-FRESIL
CHATELUS	PIERREFITTE-SUR-LOIRE
CHAZEMAIS	REUGNY
CHEVAGNES	RONNET
CHEZY	SAINT-CAPRAIS
COSNE-D'ALLIER	SAINT-DESIRE
COULANGES	SAINT-DIDIER-EN-DONJON
COURCAIS	SAINT-ELOY-D'ALLIER
DIOU	SAINT-FARGEOL
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE
DROITURIER	SAINT-LEON
DURDAT-LAREQUILLE	SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY
GANNAY-SUR-LOIRE	SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT
GARNAT-SUR-ENGIEVRE	SAINT-MARTIN-DES-LAIS
HERISSON	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS
LA CELLE	SAINT-PIERRE-LAVAL
LA CHAPELAUDE	SAINT-POURCAIN-SUR-BESBRE
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	SALIGNY-SUR-ROUDON
LE BREUIL	THENEUILLE
LE DONJON	THIEL-SUR-ACOLIN
LE PIN	VAUMAS
LE VEURDRE	VAUX
LE VILHAIN	VENAS
LENAX	VIEURE
LIERNOLLES	VIPLAIX
LODDES	YGRANDE
LOUROUX-BOURBONNAIS	YZEURE
LUNEAU	